

• BIENVENUE À GARDONNE

Dylan Lombard - Paysan - Maraîcher
202 route des côteaoux - 24680 Gardonne
Tél : 06 47 74 50 13

Maraîchage diversifié - Production végétale en permaculture
Vente directe - Semences non hybrides - Variétés paysannes - Cultures de plein champ



• TRAVAUX

- Nettoyage de printemps

Depuis quelques jours, nos animateurs du péri-scolaire nettoient et entretiennent les terrains de tennis et le parc de la piscine municipale.
Un grand nettoyage afin de préparer la saison estivale.

- Nettoyage du quai

Après les crues de l'hiver, nos agents Stéphane Gagnaire et Michaël Favard ont entrepris le nettoyage complet du quai de la commune en prévision de la saison estivale.



• ANIMATIONS DE LA COMMUNE

- Cérémonie du 8 mai - 11 H 30



*La tolérance est une vertu
qui rend la paix possible.*

Kofin Anan

• ÉDITO DU MAIRE

Chères Gardonnaises, chers Gardonnais,

En ces temps difficiles, il est important que nous restions optimistes afin de prévoir un retour à la vie normale, et que nous continuions ensemble à élaborer des projets.

Lors du conseil municipal du mois d'avril, les budgets ont été votés et adoptés à l'unanimité. Ces budgets ont été préparés avec toute la rigueur qui s'impose et une attention particulière sur les dépenses de fonctionnement. La taxe foncière sur le bâti augmentera de 1 % afin d'essayer de combler la diminution des dotations de l'état qui se répète d'année en année.

Au niveau des travaux, la terrasse en bois du Centre de Loisirs sera entièrement rénovée pour la sécurité et le plus grand plaisir des enfants fréquentant ce lieu d'animation.

S'agissant de la sécurité routière et piétonnière, un giratoire sera installé au niveau de l'intersection de la Rue de l'Ancien Foirail et du Boulevard de la Gare afin de ralentir la circulation des véhicules.

A l'église, le plafond du porche sera rénové dans l'année ; le clocher sera nettoyé, désherbé et protégé par une entreprise employant des grimpeurs.

Au cimetière, le verdissement est engagé et les allées seront tondues. À ce propos, il est demandé à chacun de ne plus déposer de pots de fleurs dans les allées ; ces derniers seront systématiquement redéposés sur les concessions.

Le camping et la piscine ouvriront leurs portes à partir du 1er juillet si les conditions sanitaires le permettent.

Au travers de la vie de tous les jours, je suis surpris et navré par les faits de délation ou les dénonciations des uns envers les autres... Cela rappelle des temps bien sombres racontés par nos anciens. Nous sommes dans un pays libre mais il faut être très vigilants et ne pas franchir certaines limites qui pourraient avoir des conséquences dramatiques. Il serait bienvenu que chacun apprenne à échanger avec l'autre avant de le juger, questionner et comprendre afin de se faire une opinion.

Gardonnaises, Gardonnais, vous pourrez toujours compter sur mon engagement personnel et sur celui de l'équipe municipale afin de vous accompagner au mieux et continuer à vous proposer le meilleur des services.

Prenez bien soin de vous.

Bien à vous,

Votre Maire Pascal DELTEIL.

Le mercredi 7 avril à 19 h se déroulait la réunion du conseil municipal.

- Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 3 mars 2021 :
Le procès-verbal de la séance du 3 mars 2021 n'appelle pas d'observation de la part de l'assemblée. Il est donc adopté à l'unanimité des membres présents et signé.

- Budgets primitifs 2021 :
- Budget Principal

Il s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 1 113 468,97 € pour la section de fonctionnement et 1 286 788,40 € pour la section d'investissement.

Pour l'année 2021, le montant prévisionnel des subventions versées aux associations s'élève à 19 600 €.

- Budget des locaux commerciaux rue de l'ancien foirail et camping

Il s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 32 507,20 € pour la section de fonctionnement et 36 896,70 € pour la section d'investissement.

- Budget eau potable

Il s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 158 412,89 € pour la section de fonctionnement et 325 837,23 € pour la section d'investissement.

- Budget assainissement

Il s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 75 179,54 € pour la section de fonctionnement et 978 502,08 € pour la section d'investissement.

Les budgets primitifs 2021 sont adoptés à l'unanimité.

- Vote des taux d'imposition des taxes directes locales 2021 :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les taux d'impositions des taxes directes locales 2020 :

| | |
|--|---------|
| Taxe d'habitation | 6,31 % |
| Taxe foncière des propriétés bâties | 17,35 % |
| Taxe foncière des propriétés non bâties..... | 68,30 % |

A compter de l'année 2021, la taxe d'habitation sur les résidences principales ne sera plus perçue par les communes, mais par l'État. En contrepartie, le taux de la Taxe Foncière des Propriétés Bâties 2020 du département (25,98 %) est transféré aux communes. Par conséquent, le nouveau taux de référence 2021 de la Taxe Foncière des Propriétés Bâties de la commune est de 43,33 % (soit le taux communal de 2020 de 17,35 % + le taux départemental de 2020 de 25,98 %).

Il est proposé, suite à ces informations :

- de maintenir le taux d'imposition suivant pour 2021 : 68,30 % pour la Taxe Foncière des Propriétés Non Bâties
- de fixer le taux pour la Taxe Foncière des Propriétés Bâties à 43,76 %, soit une augmentation de 1 % pour 2021.

Dans le cadre de la refonte de la fiscalité locale et conformément à l'article 16 de la loi du 28 décembre 2019 de finances pour 2020, pour les impositions établies au titre de 2021, le taux de taxe d'habitation sur les résidences secondaires est celui appliqué en 2019, soit 6,31 %.

A l'unanimité, les taux proposés ci-dessus sont adoptés.

• UN LIVRE DE JACQUES CHOULY DE GARDONNE

Titre : « Dégâts du bas, Débats du haut »

L'auteur nous présente sa biographie :
« Même si au fond de moi, j'ai l'espoir véritable et bien ancré que j'ai encore quelques belles années pour poursuivre l'aventure, j'avais besoin d'écrire, depuis longtemps, ce que j'avais vécu, les joies et les moments plus difficiles. Tout n'y est pas, je n'ai pas voulu lasser le lecteur quand le propos aurait été trop personnel .



J'ai évoqué nombre de situations où l'entourage bienveillant dont j'ai bénéficié m'aura aidé à me construire. Que ce soit ma famille magnifique et indulgente, mes relations amicales ou dans mon environnement quotidien, tout m'a été enrichissant et profitable dans ma nouvelle vie.

Enfin, cinquante ans de paraplogie avec laquelle j'ai composé au mieux méritaient à mon sens d'être relatés. Pour que tout un chacun se forge une idée plus juste, autre que celle véhiculée par les media, lesquels embellissent beaucoup la réalité, afin de rendre le handicap plus « acceptable », moins choquant.

Cependant, que l'on se rassure, l'humour tient une large place dans ce récit »

En vente auprès de l'auteur au 06 84 82 37 37 ou au magasin « UTILE » de Gardonne.



• COMITÉ DES FÊTES

Le comité des fêtes de Gardonne a organisé le samedi 4 avril 2021 sa deuxième vente de madeleines Bijou. Pas moins de 70 commandes représentant 400 boîtes ont été distribuées.



Merci à tous les participants .



• NOUVEAUX HORAIRES DE LA DÉCHÈTERIE DE BERGERAC

La déchèterie est ouverte du lundi au samedi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 18h.
(Fermée le dimanche)

• LA FONTAINE ET VOUS

Le saviez-vous ? Jean de La Fontaine, le fameux fabuliste est né en 1621, c'est donc le 400ème anniversaire de sa naissance. Nous avons tous des souvenirs de ses textes soit parce que nous les avons appris et récités en classe « Maître corbeau sur un arbre perché... » soit parce que nous nous servons des morales que l'auteur ne manquait pas de donner : « Rien ne sert de courir il faut partir à point ».

Pouvez-vous retrouver le titre de la fable et la morale qui lui est associée :

1. Le loup et l'agneau
2. Les deux taureaux et une grenouille
3. Le renard et le bouc
4. Le pot de terre et le pot de fer
5. Le petit poisson et le pêcheur

- a. En toute chose il faut considérer la fin
- b. Ne nous associons qu'avec que nous égaux,
Ou bien il nous faudra craindre
Le destin d'un de ces pots.
- c. La raison du plus fort est toujours la meilleure :
Nous l'allons montrer tout à l'heure.

- d. Un Tiens vaut, ce dit-on, mieux que deux Tu l'auras :
L'un est sûr, l'autre ne l'est pas.
- e. Hélas ! On voit que de tout temps
Les petits ont pâti des sottises des grands.

Réponses : 1c ; 2e ; 3a ; 4b ; 5d

De nombreuses manifestations contribueront à revivifier cette oeuvre patrimoniale. De même la littérature de jeunesse multiplie les créations à destination des jeunes lecteurs. Alors immergez-vous dans les fables !



• RAPPEL DES RÈGLES À RESPECTER

Le soleil précoce donne à chacun l'envie de jardiner, biner, tondre ou bricoler. Toutefois il est bon de rappeler les règles fixées par la préfecture en ce qui concerne les propriétés privées. Les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils à moteur thermique comme les bétonnières, tronçonneuses, perceuses, raboteuses et scies mécaniques... ou les tondeuses, taille-haies, débroussailluses et motoculteurs... ne peuvent être effectués que :

Du lundi au vendredi : 8h30 à 12h et 14h30 à 19h30
Le samedi : 9h30 à 12h et 15h à 19h
Le dimanche et les jours fériés : 10h à 12h

- Choix du cabinet consultant pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage relative aux opérations de renouvellement des contrats d'eau potable et d'assainissement de la commune de Gardonne :

Suite à la réunion de la Commission d'Appels d'Offres et d'achat public du 6 avril 2021, le cabinet G4 INGENIERIE est retenu pour la somme de 3 187,50 € HT pour le contrat de l'eau et 3 187,50 € HT pour le contrat de l'assainissement.

- Choix de l'entreprise pour la rénovation de la terrasse du Centre de loisirs :
L'entreprise EGB ALBOS Frédéric est retenue pour un montant total de 6 903 € HT.

- Modification des statuts de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise :
Par délibération n° 2021-006 du 25 janvier 2021, le Conseil Communautaire a approuvé la modification des statuts de la CAB.

Ces statuts modifiés sont soumis à l'approbation des conseils municipaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve la modification des statuts de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise.

- Achat d'un terrain de l'indivision COUSINET : achat d'une parcelle supplémentaire section A N°2246 d'une superficie de 706 m² :
Monsieur le Maire rappelle que lors de la séance du Conseil Municipal du 13 janvier 2021, il a été décidé l'achat de la parcelle A 2682 appartenant à l'indivision COUSINET d'une superficie de 2 134 m² au prix de 0,80 € le m² soit un total de 1 707,02 €. Par courrier du 17 mars 2021, l'indivision COUSINET nous informe de son souhait de vendre à la commune une parcelle supplémentaire. Il s'agit de la parcelle A 2246 d'une superficie de 706 m², les vendeurs proposent le même tarif que la parcelle A 2682 soit 0,80 € le m² pour un montant de 564,80 €.

Le Conseil Municipal donne son accord et charge Monsieur le Maire de contacter Maître BONNEVAL pour ajouter cette parcelle à l'acte de vente.

- Motion de soutien pour le maintien du service public postal :
Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal le problème posé par le maintien des bureaux de Poste en Dordogne.

Considérant les obligations juridiques qui s'imposent à La Poste au titre de sa mission d'aménagement du territoire en termes d'accessibilité et d'adaptabilité (loi n°90-568 du 2 juillet 1999, loi n°95-115 du 4 février 1995 et la loi n°2010-13 du 9 février 2010, relative à l'entreprise publique La Poste et aux activités postales) et selon le contrat de présence territoriale 2020-2022 signé le 5 février 2020 entre l'État, l'Association des Maires de France et La Poste ;
considérant que les communes de Dordogne bénéficiant à ce jour d'un bureau de Poste doivent continuer à bénéficier d'un bureau répondant aux attentes et aux besoins de leurs habitants ;
Considérant que, bien que le Contrat de Présence Postale Territoriale intègre des modalités précises d'évolution du statut des points de contacts et notamment la transformation des bureaux de Poste en agences postales communales, avec concertation et avis préalable du maire concerné, la réduction systématique et unilatérale des horaires d'ouverture des bureaux de la part de La Poste ne saurait

constituer un moyen pour elle d'accélérer ce mouvement de transformation, confrontée qu'elle est aux difficultés financières de sa branche « courrier » ;
Considérant la période de crise sanitaire à laquelle notre pays est confronté depuis près d'une année avec les conséquences médicales, financières et sociales qui en découlent pour l'ensemble de nos concitoyens en général et les périgourdins en particulier ;
le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de charger Monsieur le Maire de demander à la Direction régionale de la Poste :

- de garantir le maintien des activités des bureaux de Poste actuellement implantés sur le territoire de la Dordogne ;
- de ne pas s'appuyer dans son analyse sur des baisses de fréquentation des bureaux concernés qui découlent d'une part de la décision unilatérale de la Poste de réduire les horaires sur des créneaux stratégiques et d'autre part de la situation particulière de l'année 2020 qu'il n'est pas utile de rappeler ici ;
- et surtout, prenant en compte la situation particulière du moment, de mettre en place un moratoire sur toute évolution ou modification des bureaux de poste et plus généralement des points de contacts tels que définis par le contrat tripartite.

- Sécurité routière Rue de l'Ancien foirail :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Conseil Départemental va procéder au revêtement complet de la Rue de l'Ancien Foirail, par conséquent, le commune, pour sa part, procédera à la rénovation de la rue à savoir : trottoirs, places de parking...

Concernant la sécurité routière et la sécurité piétonnière, il est proposé la mise en place d'un giratoire test au niveau de l'intersection de la Rue de l'Ancien foirail et du Boulevard de la Gare.

Le Conseil Municipal est favorable à cette action.

- Rapports des commissions

Cimetière – Église et Temple :

- Le verdissement du cimetière va être engagé.
- L'achat d'une tondeuse à batterie va permettre la tonte des allées.
- Le porche de l'Église et son plafond seront rénovés.
- Une entreprise nettoiera et protégera le clocher de l'Église.

Camping Parc Servois et Piscine :

- Ouverture du camping pour la saison 2021 : du 01/07 au 04/09.
- Une demande de subvention pour la rénovation des sanitaires sera déposée.
- La clôture a été réparée.
- La canalisation de l'écoulement de la fontaine va être redirigée.
- Les matinées du 29/05 et du 05/06 seront consacrées à l'entretien général du Camping par les membres du Conseil Municipal.
- Ouverture de la piscine pour la saison 2021 : du 01/07 au 31/08.
- 2 Maîtres-nageurs et du personnel saisonnier seront recrutés en Mai

Prochain conseil : le mercredi 2 juin à 19h

• POINT CONSEIL BUDGET



L'UDAF de la Dordogne ouvre trois Points Conseil Budget en Dordogne.

Avec la crise sanitaire, les budgets de nombreuses familles se trouvent fragilisés, que ce soit par une mise au chômage partiel, l'impossibilité de trouver un nouvel emploi ou encore l'arrêt d'une activité. Ce sont notamment à ces familles que les Points Conseil Budget vont pouvoir apporter une aide.

En Dordogne, l'UDAF 24 est en charge de 3 Points Conseil Budget à Périgueux, Bergerac et Sarlat.

Les conseillers ont vocation à accompagner les familles dans leurs difficultés pour préserver leur pouvoir d'achat, éviter les frais d'incidents bancaires, et contribuer à lutter contre le surendettement.

Les conseils sont personnalisés, et le suivi est confidentiel et entièrement gratuit pour les personnes accompagnées, quels que soient leur situation professionnelle ou leur niveau de ressources.

Il est possible de contacter un Point Conseil Budget pour faire une demande d'étalement de crédit, rédiger un courrier à sa banque, recourir à un droit, ou tout simplement faire le point sur ses dépenses... L'approche familiale et de défense des consommateurs de l'UDAF constitue le gage d'un accompagnement de qualité.

Permanences :

À Bergerac : Union Familiale Bergeracoise - 1-3, place Bellegarde 24100 Bergerac Tous les mardis de 10 h à 12 h et de 14 h à 16 h 30.

Renseignements ou prise de rendez-vous : Tél. 05 53 06 41 11

E.mail : pcb@udaf24.fr www.udaf24.fr



• CÉRÉMONIE DU 8 MAI

La cérémonie commémorant la victoire de 1945 se déroulera le samedi 8 mai 2021 à 11h30 au monument aux morts.

Elle aura lieu selon les conditions sanitaires applicables à cette date.